

Rectorat de Bordeaux
Direction des Examens et Concours
DEC 3

Vu le Code de l'Éducation, notamment les articles D338-43 à D338-47, portant règlement général du Brevet d'Initiation Aéronautique et l'article 4 de l'arrêté du 19 février 2015 relatif au Certificat d'Aptitude à l'Enseignement Aéronautique.

ARRÊTÉ

Article 1 : Le jury de l'examen du Certificat d'Aptitude à l'Enseignement Aéronautique est constitué comme suit pour la session 2023 :

Président

M. MEAU Jean-Pierre
INSPECTEUR DE L'ÉDUCATION NATIONALE HORS CLASSE

RECTORAT ACADEMIE DE BORDEAUX
BORDEAUX CEDEX
STI SCIENCES ET TECHNIQUES
INDUSTRIELLES

Membre de l'enseignement

Mme CADAUGADE Carine
PROFESSEUR CERTIFIÉ CLASSE NORMALE

CLG SIMONE VEIL CARBON BLANC
TECHNOLOGIE

M. GILLET Benoit
PROFESSEUR CERTIFIÉ HORS CLASSE

LGT MAX LINDER LIBOURNE CEDEX
SII OPTION INGÉNIERIE MÉCANIQUE

Membre professionnel

M. SAPHY Eric

- PROFESSIONNEL GIRONDE
BORDEAUX

Article 2 : Monsieur le Secrétaire Général de l'académie de Bordeaux est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Bordeaux, le 13 juin 2023

Pour la Rectrice et par délégation
Le Secrétaire Général
Pour le Secrétaire Général
Le Directeur des examens et concours
Olivier HARMEL

